

# PORTRAITS

# LA CAF DU LOT

## Le portrait de la Caf

**Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public**, la Caf du Lot appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale constituée d'un réseau de 101 Caf et d'une caisse nationale, la Cnaf.

**Son fonctionnement repose sur deux instances de décision :**

- Un Conseil d'administration qui règle par ses délibérations les affaires de l'organisme.
- Une équipe de direction qui gère le fonctionnement quotidien et général de l'organisme.

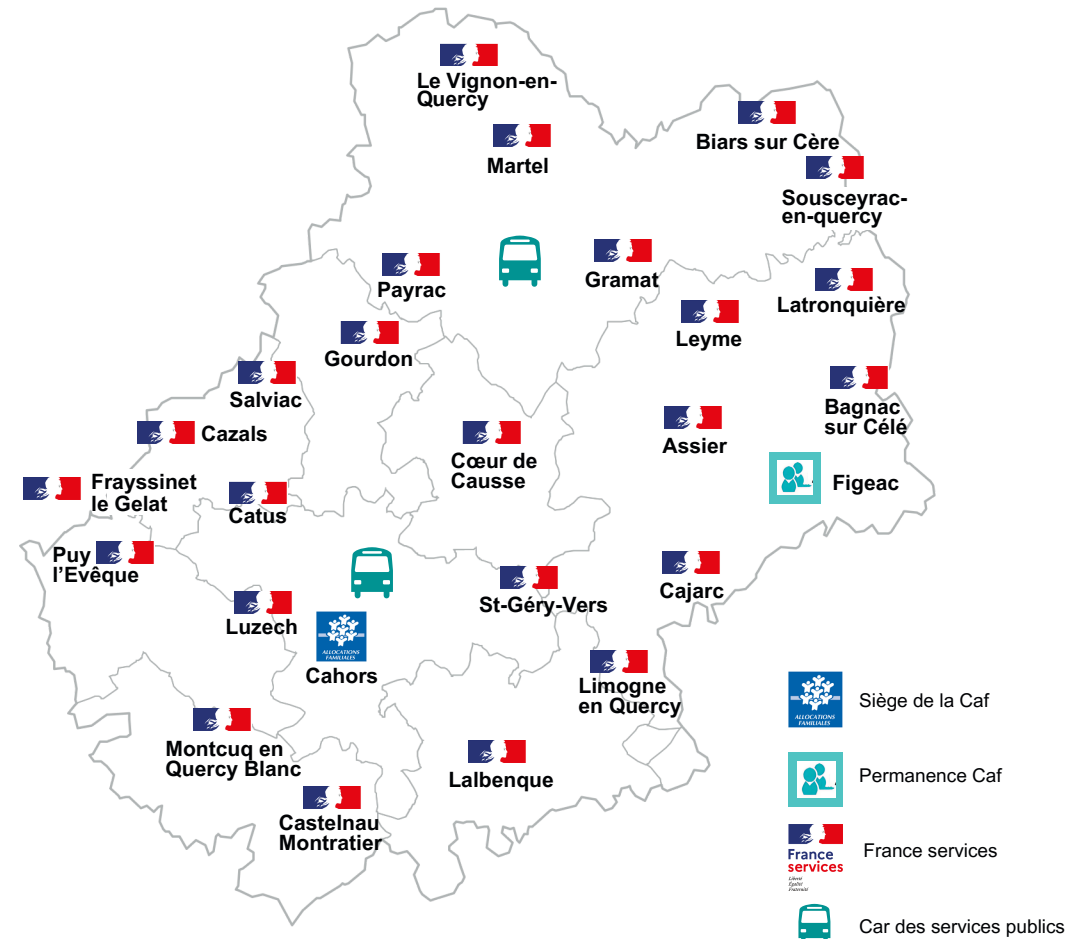
**Mobilisée au service des allocataires et des partenaires**, la Caf assure le versement des prestations financières et développe une action sociale familiale sur les territoires en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

**Pour conduire sa politique elle s'appuie sur trois leviers d'intervention :**

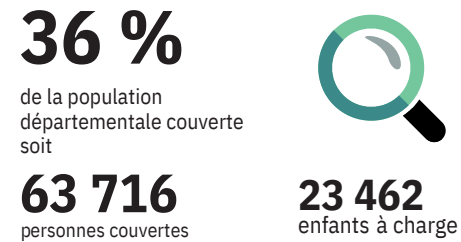
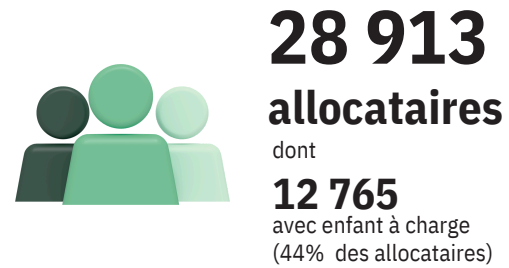
- Le versement de prestations familiales et sociales
- L'accompagnement des familles
- Le conseil et le financement de services/d'équipements destinés aux familles

### Nos valeurs

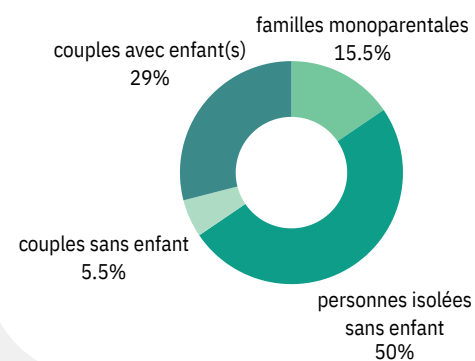
- Solidarité
- Équité
- Neutralité
- Laïcité



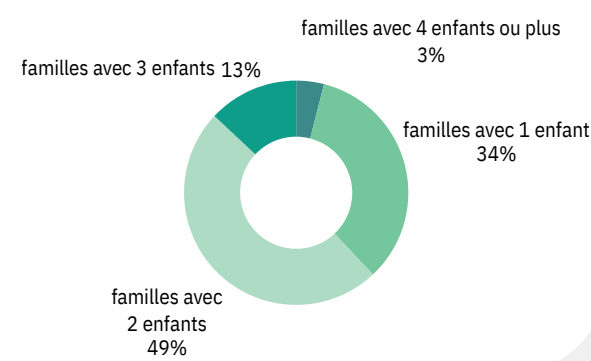
## Le portrait des allocataires



### La situation familiale des allocataires



### Les allocataires avec enfant(s) à charge



## Caisse d'Allocations familiales du Lot



## L'ACTIVITÉ DE LA CAF DU LOT

→ 2025



La Caf, un acteur essentiel de la politique familiale et sociale

Conception graphique: Communication Caf du Lot - Crédits photo: AdobeStock, iMediterraneo - Directeur de publication: Cécile Carf - Impression: ESAT Baisor Imprimerie

## NOTRE ACTION EN CHIFFRES

**199.5 M€**

versés aux familles et aux partenaires

**182.8 M€**

de prestations légales en moyenne 530 € par mois et par allocataire

**16.7 M€**

de financement d'action sociale



parmi les **16.7 M€**

**16.5 M€** d'aides aux partenaires

**213 800€** d'aides financières aux familles

**209**

structures et équipements financés

**100 %** du territoire couvert par une Convention territoriale globale

Pour **100€** de prestations familiales et sociales versées, **2,83 €** sont consacrés au fonctionnement de l'organisme.

## LES FAITS MARQUANTS 2025

### 2025 a été marquée par :

La généralisation de l'adossé au Dispositif de Ressources Mutualisé (DRM) du RSA et de la Prime d'activité a été déployée à compter du 1er mars 2025 avec pour triple objectif :

- La simplification des demandes et des démarches usagers ;
- La sécurisation des données entrantes ;
- Des gains de productivité et de qualité.

### La réforme du complément libre choix mode de garde - emploi direct (CMG - ED) :

Cette réforme comporte 3 mesures :

- pour les familles aux revenus modestes et celles qui ont un besoin important en nombre d'heures d'accueil, la refonte du calcul du droit pour lever les freins à l'accueil individuel ;
- pour les familles monoparentales, la possibilité de recourir au CMG jusqu'au 12 ans des enfants ;
- pour les parents séparés, chacun peut bénéficier du CMG dès lors qu'il accueille ses enfants dans le cadre d'une résidence alternée.

L'arrivée d'une nouvelle Directrice Comptable et Financière, Fanny Petit-Figureau, en septembre 2025.

## NOS AMBITIONS

### → Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie

#### L'accueil des jeunes enfants et de leur famille

- **21 M€** de prestations d'accueil du jeune enfant (Paje) versées à **2 978 allocataires**.
- Un soutien financier aux structures petite enfance :
  - > **33 EAJE - 737 places psu**
  - > **3 crèches paje - 32 places**
  - > **16 Relais petite enfance (Rpe)**
- La promotion du métier d'assistant maternel et de l'offre d'accueil individuel. **534 assistants maternels** et **2 003 places** d'accueil individuel.

#### L'accès aux loisirs et le départ en vacances des familles

- **4 M€** versés pour le temps libre des enfants et des familles.
- **7 projets** prestation de service jeune financés.
- **108** accueils de loisirs et **17** accueils ados financés.
- **201 000 € d'aides aux familles** pour favoriser l'accès aux loisirs et le départ en vacances.

#### La solidarité, le handicap et l'autonomie

- Des prestations et aides financières pour favoriser l'insertion sociale, le retour à l'emploi et l'autonomie :
- **93.7 M€** de complément de revenus à :
  - > **4 180** bénéficiaires du **Revenu de solidarité active**.
  - > **11 375** bénéficiaires de la **Prime d'activité**.
  - > **3 514** bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés**.
  - > **1 373** bénéficiaires de l'**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé**.

Une aide ponctuelle aux familles sous forme de secours ou de prêt (**114 000€**).

- L'accompagnement social des familles allocataires confrontées à des événements pouvant fragiliser leur vie familiale.

#### Le soutien à la parentalité, l'accompagnement des situations de séparation et de violences intrafamiliales

- **37,6 M€** de prestations familiales versées à **8 553** allocataires (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation décès d'enfant).
- Un soutien financier aux services et aux projets :

**1 service de médiation familiale.**

**1 Espace rencontre.**

**3 lieux d'accueil enfants parents** (Laep).

**15 Contrats locaux** d'accompagnement à la scolarité (Clas).

**104 acteurs** participant au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP 46).

- L'accompagnement des situations de séparation et de violences conjugales : **1 159 rendez-vous** réalisés dans le cadre de l'offre de travail social « séparation ». Le versement de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC) pour un montant total de **71 576€**.

#### L'animation de la vie sociale

- La Caf finance des structures qui participent à l'animation de la vie sociale sur les territoires :
- > **2 M€** versés aux 13 centres sociaux et aux 13 espaces de vie sociale.

#### L'accès et le maintien dans le logement

- **28,8 M€** d'aides au logement versées à **10 468** allocataires.
- Un soutien financier apporté aux services/équipements qui contribuent à améliorer l'accès au logement des jeunes et des familles vulnérables (Résidences Habitat Jeunes, logements temporaires, ...).
- De aides financières aux familles pour améliorer leurs conditions de logement (prêt d'équipement ménager/mobilier et à l'amélioration de l'habitat...).
- Une implication renforcée dans la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des impayés de loyer.

## NOS AMBITIONS

### → Garantir un accès efficace au juste droit

#### Un traitement rapide et fiable des dossiers allocataires

- Des délais de traitement très bien maîtrisés :
  - > Délai moyen de démarche des bénéficiaires des prestations légales : **11.3 jours**.
  - > Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux : **10.8 jours**.
- Une progression de l'utilisation des services en ligne qui favorise la rapidité, la fiabilité du traitement :
- > **65%** des pièces ou demandes transmises par voie dématérialisée.
- > Un **taux d'utilisation des télé-services** allocataires à hauteur de **86.6%**.

#### La prévention et la lutte contre la fraude

- **4 537 contrôles sur pièces** pour les dossiers allocataires présentant un risque au regard de la situation professionnelle, familiale ou des ressources.
- **67 995 contrôles automatisés** en lien avec la récupération d'informations à la source auprès des partenaires que sont France travail et la DGFIP.
- **282 contrôles** au domicile des allocataires et **15 contrôles** sur place des partenaires d'action sociale.
- **957 contrôles** activités ressources annuelles ont permis de détecter des anomalies avec un impact financier de **647 000€**.

### → Proposer une relation de service adaptée à tous

#### La Caf du lot propose une palette d'offres de service à ses allocataires et partenaires

Offre de service	Nombre d'allocataires reçus		
	2024	2025	
Accueil sans RDV - Espace conseil du siège	10 221	9 803	↻
RDV téléphonique	3 468	3 478	⏸
RDV physique - siège	1 631	1 912	➔
RDV physique - permanence hebdomadaire de Figeac	582	545	↻
RDV en visio	603	589	↻

- **28 800 contacts téléphoniques** et **70 %** des communications prises en charge par un téléconseiller et par le serveur vocal ;
- **15 600 mails** arrivés dont **96% traités** dans un délai de **2 jours** ;
- **7 780 réclamations** dont **93% traités** en moins de **10 jours**.